

Le répit de l'aidant

Date : 24/05/2022

1. Introduction

- Présentation de Véronique SAVY, responsable de coordination sur le Pôle Info Senior Nord, relais de Anaïs NASSIF.
- Présentation des partenaires invités : Mme MOHAMED du SAJ en cœur, Mme BAUTRANT Anaïs de A3, « Les temps libérés », Camille PONS de Vivre à la maison portée par la Croix Rouge, Mme DEWULF du Domaine Fontfrède (Résidence Médicalisée)
- Tour de table des participants.
- Introduction de la thématique.

2. Solutions de répit : Focus sur ...

Le répit relayage de l'association SAJ en cœur, association d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicaps et/ou personnes âgées.

Plusieurs services, notamment le répit relayage, que la loi n'autorise pas de nommer « le baluchonnage » copyright canadien, mais c'est le même principe.

Ouvert en 2019 suite à un appel à projet de l'ARS, à titre expérimental pour une durée de 3 ans. Depuis, 2021, le dispositif est pérenne et dénombre un seul dispositif sur Marseille. Dix dispositifs sur la région PACA portés essentiellement par des Ehpad hors les murs..

Conditions : Aidant(s)/Aidé(s) doivent vivre ensemble. L'aidé doit avoir plus de 60 ans, être en situation de handicap ou présenter des maladies neurodégénératives (type Alzheimer, Parkinson, Corps de Levy, Sénilité...) en perte d'autonomie. Pas d'aide de garde ponctuelle pour un GIR 6 si l'aidant n'est pas en situation d'épuisement alors que l'aidé a besoin d'une surveillance continue.

Coût : 20€/jour quel que soit le nombre d'heures. Pas de tranche horaire : une journée commencée, 20€.

Prise de repas sur place compris dans le prix de journée ainsi qu'un accompagnement à l'extérieur (sortie mer, courses...) selon si la personne est mobilisable.

Budget ARS, annuel pour une enveloppe de 150 000€ (en étant transparent), sachant que le prix journalier est de 250 à 300€ avec un prévisionnel de 200 jours d'intervention par an.

Durée d'intervention :

Le cahier des charges autorise une intervention au minimum de 24H chez les aidants et d'un maximum de 15 jours par an, en séquentiel ou en continu.

Depuis le COVID, il est possible d'intervenir pour une seule journée. Plage horaire minimale de 12h afin d'encourager l'aidant à faire une vraie coupure. Pour une hospitalisation programmée (jour et nuit).

Initialement le programme était proposé pour un accompagnement de 30 jours/an. Seulement au regard des fortes demandes, il a été convenu avec l'ARS de proposer un accompagnement sur 15 jours/an afin de proposer le dispositif à plus de monde. Possibilité de flexibilité, au-delà de 15 jours selon du cas par cas.

Zone d'intervention : Marseille, Allauch, Plan de Cuq, La Penne-sur-Huveaune ; Septème les Vallons. Pas d'intervention sur Cassis, ni la Ciotat malgré de nombreuses demandes.

Intervenants : Fonctionnement en nuit et jour. Avec une équipe de jour (8h-20h) relayée par une équipe de nuit (20h-8h le lendemain matin). Le personnel est véhiculé, diplômé (aide-

soignant, AES, AMP, 1 IDE).

A noter, qu'il s'agit d'un accompagnement mais pas de soins, ni de geste médical. Possibilité de change, mais pas de substitution aux partenaires intervenants à domicile. Maintien du passage des professionnels du médico-social et des aides à domicile programmés à domicile.

L'idée, c'est de ne pas modifier la routine de l'aidé, afin de ne pas le perturber.

Si l'aidant effectue une aide à la toilette qui ne nécessite pas le passage d'une IDE, il est préconisé avant la mise en place du relayage pour éviter les écueils d'une non-conformité.

Aide à l'administration du traitement sur préconisation d'un pilulier avec ordonnance à l'appui, si pas de passage IDE.

Possibilité de préconisation en fin de relayage, amélioration pour l'aide technique, amélioration du logement, proposition de stimulation cognitive...

Liste d'attente, complète jusqu'à fin septembre. Néanmoins, au regard du public, il y a des annulations ou des désistements. Il est possible d'envisager d'intégrer le dispositif si l'aidant est en capacité d'être réactif et de saisir l'opportunité en cas de nécessité ou d'urgence. Les évaluations sont faites en préalable à la liste d'attente, ce qui facilite l'intégration par opportunité.

Les demandes sont toutes les mêmes, souvent le weekend. Il est alors difficile de répondre à toutes les demandes. Il est donc plus aisé d'intégrer le dispositif en semaine plutôt que le weekend.

A noter une augmentation de cancers des aidants, il est possible d'intégrer le dispositif pour un traitement journalier et planifié.

Particularités du public de - 60 ans :

Extension de la convention ARS. Intervention pour les personnes en situation de handicap.

Dispositif répit PH de 3 à 60 ans). Pas de notification PCH obligatoire. Possibilité d'intervenir sur un diagnostic de maladie dégénérative précoce. Possibilité également d'intervenir sur la problématique de l'autisme. Travail de la question de la confiance pour lever le frein de la « passation » pour un relayage réussi.

Financement :

L'aide au répit permet aux proches aidants des personnes âgées bénéficiant de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) de se reposer ou de dégager du temps. En cas d'hospitalisation du proche aidant, une aide ponctuelle permet de financer l'hébergement temporaire de la personne aidée ou un relais à domicile.

Seulement si le plafond du plan d'aide APA est atteint, il est possible de bénéficier d'une enveloppe dans la limite de 510,26 € par an pour financer des aides au répit.

Cette enveloppe concerne uniquement les proches aidants :

- assurant une présence ou une aide indispensable à sa vie à domicile
- et qui ne peuvent pas être remplacés pour assurer cette aide par une personne de leur entourage.

Lorsqu'une participation financière est demandée au bénéficiaire de l'APA pour son plan d'aide, une participation financière lui est également demandée pour bénéficier de cette enveloppe supplémentaire.

La demande de financement s'effectue sur facture acquittée.

Étapes clés du dispositif : Premier entretien d'évaluation (2H, des habitudes, des besoins, de la personne, qui elle est, qui elle a été), deuxième entretien pour signature du devis/contrat et présentation de l'intervenante, cahier de liaison à domicile, avec fiche de mission (récapitulatif de l'entretien préalable).

Le temps libéré de l'association A3 "Aide Aux Aidants" présente une expérimentation initié par l'ARS aujourd'hui pérenne :

A3 est une association qui a été créée il y a une quinzaine d'année, par des professionnels issus du médico-social, qui a pour but d'aider les aidants. Il s'agit d'un appel à projet de l'ARS, initialement prévu pour accompagner les proches aidants atteints de maladie neurodégénérative. Aujourd'hui, A3 accompagne aussi les proches de personnes en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.

Où : Sur le territoire de Marseille :(Allauch, Plan de Cuq, Septème et le Rove) et le territoire d'Arles-Camargue.

Sur Marseille, l'agence est basée à Sainte Marguerite avec des permanences pour plus de proximité. Possibilité de visite à domicile ou par téléphone.

Equipe : Constituée d'assistante sociale (bilan social : ouverture de droit) et de psychologue (accompagnement de l'aidant dans son parcours de l'aidant, par exemple, l'accompagner dans des moments où il ressent de la culpabilité, situation de placement)

Activités : A3 propose des activités de loisirs en journée ou en soirée, des groupes de paroles. Exemple : journée mer et restaurant...

Financement : Gratuit, financé par l'ARS, le département, la région, les mairies et multitudes de financeurs.

Objectif : Sortir l'aidant de son domicile et qu'il a réussi à se faire des relations sociales.

Le temps libéré : Accompagne les personnes avec des critères assez précis, dont l'aidé est identifié en GIR de 1 à 3 voire 4 (de manière marginale), un pourcentage de handicap à hauteur de 80%, propose un financement de bien-être à domicile (réflexologue, kinésologue, un professeur de yoga, de qi-gong en cours particulier à domicile ou en extérieur) ou de garde à domicile, 4 à 5 fois dans l'année et par personne.

Possibilité de mettre à disposition une liste des partenaires du projet.

L'idée c'est de lever les freins pour l'aidant.

Mme Dewulf du Domaine Fonfrède (Résidence médicalisée) fait appel à A3 pour organiser des tables rondes avec les aidants (les familles des résidents), un lieu de parole... qui permet de partager leurs difficultés, leurs problématiques qui sont souvent les mêmes.

L'accueil en court séjour : Mme Dewulf du Domaine Fonfrède (Résidence Médicalisée) :

L'Ehpad est connu comme un hébergement permanent, quand toutes les possibilités au domicile ont été épuisées.

Mais, en tant qu'Ehpad, nous avons à cœur de nous inscrire dans le parcours de soin, dans le parcours coordonné de la personne par le biais de l'hébergement temporaire et du répit de l'aidant.

Mme Dewulf du Domaine Fonfrède nous partage un mail de l'ARS : note que le répit de l'aidant est bien d'actualité « *L'accroissement de la prévalence des maladies chroniques et des situations de dépendances physique liés à cette avancée en âge, se conjugue aussi avec l'émergence des maladies*

invalidantes et neurodégénératives qui concerne aussi bien les patients que les proches aidants. Avec 300 000 nouveaux cas/an, la région PACA est le deuxième territoire le plus touché en France s'agissant de ces maladies. A ce titre les solutions de répit, tel que l'hébergement temporaire, y compris d'urgence constitue une réponse indispensable. »

Hébergement temporaire, de quoi parle-t-on et quelles sont les situations concernées?

- soit le proche aidant est absent ou doit s'absenter (congé, hospitalisation...)
- soit le temps des travaux de mise en conformité pour un logement adapté
- soit pour répondre à un besoin d'un accompagnement spécifique par des professionnels en établissement
- soit en sortie d'hospitalisation, le temps de mettre en place des réponses adaptées pour un retour à domicile
- soit un premier essai de vie en collectivité avant une entrée en établissement, on sait

aujourd'hui que l'Ehpad véhicule une image très négative.

Durée d'accueil :

L'hébergement temporaire est possible sur une durée limitée. Résidence médicalisée de 84 lits au total, 80 lits en hébergement permanent et 3 lits en hébergement temporaire.

Accueil possible de 1 jour à 90 jours, de manière ponctuelle sur un weekend, d'une ou deux voire trois semaines par exemple lorsque l'aide à domicile part en congés et ne souhaite pas de remplacement.

L'accueil est assez flexible. Partie intégrante, un maillon de la chaîne du parcours coordonnées de la personne, il s'agit d'être un partenaire (et non un concurrent) reconnu et identifié, partenaire des SAD, des SSIAD, des Résidences Senior...

Nature de la prise en charge : Il s'agit d'une prise en charge globale, avec un bilan d'entrée. Une prise en charge dite de soin (médicale, paramédicale), une prise en charge hébergement, (hôtellerie, nutritionnelle) et une prise en charge animation et vie sociale.

L'Ehpad aujourd'hui est un système à deux vitesses, d'une part l'hébergement permanent, avec un accueil de plus en plus tardif, plus âgé, avec plus de dépendance avec une prise en charge en fin de vie (en soin palliatif) et un hébergement temporaire. Les équipes doivent s'adapter, accueillir des nouveaux entrants de manière différentes qu'un accueil définitif. L'enjeu de l'hébergement temporaire est le retour à domicile avec une coordination de tous les acteurs qui œuvrent pour un retour à domicile adapté et sécurisé.

Le répit : aide aux aidants : Est inscrit dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui reconnaît le statut de l'aidant et cette loi donne une définition assez précise de l'aidant. Il s'agit de « Toute personne qui va apporter une aide indispensable dans le maintien au domicile de la personne. »

On assiste à un vieillissement de l'aidant qui vit une forme d'épuisement. Il est possible d'accueillir le couple aidant/aidé pour répondre à une prise en charge adaptée et assurer un retour à domicile pour assister ainsi à des allers/retours domicile/hébergement temporaire pour intégrer finalement un hébergement définitif. La vertu de cette forme d'accueil permet de se rendre compte pour l'aidant de comment fonctionne un Ehpad, de lever les freins de la culpabilité d'un placement.

Aide financière : L'Ehpad n'est pas un SSR (soins de suite et de réadaptation). Prise en charge globale qui comprend une prise en charge soin technique, une prise en charge hébergement et une prise en charge animation et vie sociale.

Habilité à l'APA en établissement pour la prise en charge hébergement.

Se rapprocher de sa référente APA pour plus de précisions.

Pour de l'hébergement temporaire, une prise en charge pour un séjour maximum de 45 jours consécutifs et ne doit pas dépasser 90 jours dans l'année. Sur facture acquittée.

Possibilité de bénéficier de l'aide au répit pour les bénéficiaires de l'APA à la condition que le plan d'aide soit saturé (plafond du plan d'aide atteint) cf. ci-dessus.

Critères d'admission : L'âge requis est 60 ans, possibilité de dérogation au préalable auprès du Conseil Départemental. Pas d'admission pour les personnes en situation de handicap avec notification PCH ;

Vivre @ la maison : La solution pour les personnes âgées qui souhaitent rester à domicile

Camille Pons nous présente la nouvelle offre de service de la Croix Rouge Française portée par l'EHPAD « Notre maison » rue de Mazargue dans le 8^e ar. et le SSIAD 13 permettant un accompagnement renforcé à domicile pour les personnes de plus de 60 ans.. Il s'agit d'un test national initié par le ministère de la solidarité pour une durée de 3 ans.

Compte-rendu réunion d'information

Aujourd'hui, dans la première année d'expérimentation, ce dispositif s'adresse aux personnes âgées en situation de perte d'autonomie, qu'elle soit physique ou cognitive et leurs aidants.

Vivre @la maison vous accompagne pour rester vivre chez vous grâce à une coordination des services à domicile et vous propose un accès aux activités et services de l'EHPAD.

Notre maison pour :

- renforcer et améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile
- lutter contre l'isolement
- assurer la continuité du parcours de vie sans ruptures
- sécuriser l'environnement

Prestations :

L'objectif est de permettre aux personnes âgées de rester vivre chez elles en renforçant la place du libre choix et en s'appuyant sur trois principes socles :

- une coordination des acteurs intervenant auprès de la personne âgée : service de soins infirmiers à domicile, service d'aide à domicile, médecin, kinésithérapeute, infirmier, etc... En s'appuyant sur une évaluation gériatrique, l'équipe pluridisciplinaire agit pour apporter une réponse personnalisée et coordonnée, en prenant en compte les besoins et les attentes des personnes.

- l'apport des expertises gériatriques de l'EHPAD au domicile : il ne s'agit pas uniquement d'un accompagnement à domicile. Nous apportons aux personnes à domicile toutes les offres de l'EHPAD : expertise du médecin coordonnateur, intervention d'un psychologue, d'un psychomotricien ou d'un ergothérapeute, accès aux différents services de l'EHPAD comme le restaurant pour les moments de convivialité, le salon de coiffure et les animations pour le bien-être et le lien social.

- la sécurisation de la personne âgée à son domicile grâce à l'évaluation du logement, la mise en place d'un service de téléassistance et l'installation au domicile d'objets connectés adaptés aux besoins de la personne. Ces services permettent non seulement d'alerter en cas de situation inhabituelle (éventuellement signe d'un danger pour la personne) et de déclencher une intervention au domicile de la personne 7 jours/7, 24h/24, mais aussi de prévenir la perte d'autonomie.

Territoire d'interventions : Déployé et financé sur 7 territoires national. Intervention sur tous les arrondissements de Marseille

Nombre de places disponibles : 25 (aujourd'hui 17 sont pourvues)

Intervenants : ASG (Assistante de soin en Gérontologie), à raison d'une heure/semaine, accompagne individuel dans les actes de la vie courante et propose des activités correspondant aux attentes des personnes âgées, dans le respect d'un bien-être.

Critères d'accès : Gir 1 à 4

Tarif : Le reste à charge pour le bénéficiaire est égal à zéro ; A partir de 2022 compte tenu du caractère expérimental de cette offre de service, une participation financière sera demandée.

Autres solutions de répit :

Mme Poussel Marjorie de AMICIAL, participante, nous présente **L'amirelais , un service de Baluchonnage**, agréé Baluchonnage de France, pour les proches aidants des personnes âgées ou en situation de handicap.

Une personne formée sur la base du volontariat s'installe au domicile de la personne aidée pendant toute la période d'absence du proche aidant. La prestation doit permettre à l'aidant un moment de répit à l'extérieur de son foyer durant quelques jours sans pour autant devoir organiser l'accueil temporaire de l'aidé en structure. Pendant toute la durée de l'absence, le baluchonneur remplace l'aidant et effectue les tâches que réalise l'aidant habituellement. Il n'est en aucun cas question de se substituer aux services intervenant au domicile. L'objectif étant de s'adapter au rythme d'interventions des autres professionnels

Durée : Les Amirelais durent de 36 heures consécutives minimum à 6 jours consécutifs maximum. Possibilité de renouvellement.

Condition :L'aidant doit nécessairement quitter le domicile.

Où : Département du 13 (Antenne de Marseille récente), 77 et 84 à titre expérimental. Ouvert à tous les départements depuis 2022.

Intervenants : Les professionnels sont formés sur la base du volontariat. L'agrément Baluchonnage de France confère une dérogation du droit du travail. L'intervenant reste le même durant toute la durée de la prestation. Depuis l'ouverture à tous les départements, un service dédié national va être organisé.

Coût : 28€/H, possibilité d'une réduction ou crédit d'impôt à hauteur de 50% . Possibilité de prise en charge financière au titre de l'aide au répit pour les bénéficiaires de l'APA, auprès des caisses de retraite complémentaires ou des mutuelles.

Des places sont disponibles sur Marseille.

Le temps du Bel âge : Mme SAJIDE Myriam participante, nous présente l'association : Le temps du bel âge, créée en 2019, dont l'objectif est de permettre aux familles et à l'entourage de confier son parent une demie journée ou une journée jusqu'à plusieurs fois par semaine dans un cadre rassurant, agréable, entouré de personnes compétentes et attentive à leur bien-être ; ainsi les aidants pourront s'accorder un temps de répit, se libérer et se décharger partiellement de leurs obligations d'aidants

L'association est basée dans le 15^e ar . à Sainte Antoine pour des interventions dans tous Marseille. Soutenue par le Conseil Département pour l'aide à la mobilité (organisation du transport des bénéficiaires) ou mobilité réduite.

Il ne s'agit pas d'un accueil de jour.

3. Documents joints

- Plaquette SAJ en CHŒUR
- Plaquette Association A 3
- Plaquette Domaine de Fontfrède
- Plaquette Vivre @ la maison
- Plaquette Amicial, contacter 06.28.11.94.33 ou marjorie.poussel@amicial.fr
- Plaquette Le Temps du Bel Age